

Jean-Jacques SCHEER

Maîtrise en Gestion de l'Université PARIS IX Dauphine

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

10 rue de PENTHIEVRE – 75008 PARIS

Tél : 06.80.41.79.62

jj.scheer@audilexis.com

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSÉS JEAN

*Association Agréée de Jeunesse
Et d' Education Populaire
N° d'Agrément 92-157
Siret : 303 557 748 000 25*

**1, rue Jules Michelet
92700 COLOMBES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Jean-Jacques SCHEER

Maîtrise en Gestion de l'Université PARIS IX Dauphine

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

10 rue de PENTHIEVRE – 75008 PARIS

Tél : 06.80.41.79.62

jj.scheer@audilexis.com

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
DES FOSSÉS JEAN
1, rue Jules Michelet
92700 COLOMBES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025**

Aux adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association «CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES FOSSÉS JEAN »** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période **du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral de la Présidente du Conseil d'administration, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

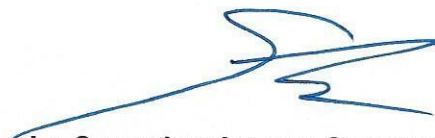
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

à PARIS, le 9 juin 2026



**Le Commissaire aux Comptes
Jean-Jacques SCHEER**

- BILAN ACTIF -

CENTRE SOCIAL CULTUREL DES FOSSES JEAN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	3 951	3 951		2 761
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 841	28 500	4 341	6 331
Autres immobilisations corporelles	115 978	82 452	33 526	31 168
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	612		612	612
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	153 382	114 903	38 479	40 872
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	327		327	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	233 868	723	233 144	238 035
Charges constatées d'avance	901		901	634
Valeurs Mobilières de Placement	68		68	68
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	272 415		272 415	237 237
TOTAL ACTIF CIRCULANT	507 578	723	506 855	475 974
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	660 960	115 627	545 333	516 845

*Modèle Association



- BILAN PASSIF -

CENTRE SOCIAL CULTUREL DES FOSSES JEAN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	177 000	177 000
Total Fonds propres sans droit de reprise	177 000	177 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	96 380	58 400
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficit)	5 715	37 980
Situation Nette (sous-total)	279 095	273 380
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	20 375	18 246
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	299 470	291 625
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	90 004	85 187
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	90 004	85 187
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 286	10 862
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 142	25 632
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	92 590	79 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	127	2 175
Produits constatés d'avance	23 715	22 115
TOTAL DETTES	155 860	140 033
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	545 333	516 845

*Modèle Association



- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL CULTUREL DES FOSSES JEAN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	16 918	15 120
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	111 916	108 545
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	819 098	850 784
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 030
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 826	937
Total des produits d'exploitation (I)	950 757	978 416
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	261 519	232 136
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	24 122	22 287
Salaires	471 854	465 320
Cotisations sociales	171 963	165 030
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 414	13 828
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	864	506
Total des charges d'exploitations (II)	943 735	899 106
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 022	79 310

*Modèle Association



- COMPTE DE RESULTAT -

CENTRE SOCIAL CULTUREL DES FOSSES JEAN

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 517	3 728
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	3 517	3 728
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8	146
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	8	146
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	3 510	3 582
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	10 532	82 892
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		3 970
Charges Exceptionnelles (VI)	4 817	48 882
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-4 817	-44 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	954 275	986 115
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	948 560	948 135
EXCEDENT OU DEFICIT	5 715	37 980
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	185 572	185 572
Bénévolat	21 622	21 622
TOTAL	207 194	207 194
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	185 572	185 572
Prestations en nature		
Personnel bénévole	21 622	21 622
TOTAL	207 194	207 194

*Modèle Association



CENTRE SOCIAL CULTUREL DES FOSSES JEAN

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 545 333€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 5 715€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association Centre Social et Culturel des Fossés-Jean a pour objet de gérer le Centre Social et Culturel, d'animer et développer ses services, activités et projets ayant un caractère social et culturel répondant aux besoins de la population des Fossés-Jean, situé à Colombes.

L'association est ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels ou philosophiques.

Elle dispose d'un agrément "centre social" fonction animation globale et coordination" et d'un agrément "collectif famille" accordé par la commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine.

Afin de mener à bien ses activités, l'association s'appuie sur ses membres bénévoles ainsi qu'une équipe de salariés assurant l'animation, la coordination ainsi que le pilotage de la conduite du projet associatif.

Les ressources de l'association au-delà des adhésions sont essentiellement constituées de subventions publiques (Ville de Colombes, CAF des Hauts-de-Seine, département...).

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de Méthode:

Un changement de méthode d'évaluation concernant les subventions Clas de la CAF est intervenu au cours de l'exercice.



En effet, à compter de l'exercice 2025, la subvention Clas de Septembre 2025 à Août 2026 reçue pour 24 698€ a été constatée en produit en 2025 pour un montant de 8233€ (soit 4/12 du montant de la subvention), ce qui impacte le résultat à la baisse via le compte de produit constaté d'avance à hauteur de 16 465€.

Le bilan et le compte de résultat 2025 sont présentés conformément au nouveau règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022.

Les modifications du nouveau plan comptable général (PCG) ont un impact sur les résultats d'exploitation et exceptionnel avec la refonte des charges et produits exceptionnels suivants :

- La « quote-part des subventions d'investissement » s'inscrit en « subventions d'exploitation »
- Les « produits des cessions d'immobilisations » sont reclassés en produits d'exploitation »
- Les « valeurs comptables des éléments d'actif cédés » en « charges d'exploitation »
- Et les « transferts de charges » en « produits d'exploitation » ou en « produits de gestion courante » selon leur nature.

Evènements postérieurs à la clôture :

Il n'y a pas d'évènements existants postérieurs à la clôture qui remettraient en cause la continuité d'exploitation de l'Association. (A modifier si nécessaire)

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

• État de l'actif Immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Actif immobilisé Incorporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	3 951	-	-	-	-	3 951
Totaux (I)	3 951	-	-	-	-	3 951

Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	32 841	-	-	-	-	32 841
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	104 958	-	11 021	-	-	115 978
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	137 799	-	11 021	-	-	148 819



Actif immobilisé financier	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	612	-	-	-	-	612
Totaux (III)	612	-	-	-	-	612
TOTAL (I + II+III)	142 361		11 021			153 382

• Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens :

- Installations générales : 5 ans
- Matériel de bureau & informatique : 3 à 10 ans
- Logiciels et licences : 1 à 2 ans

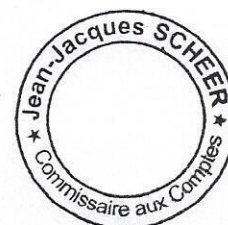
Amortissements et de dépréciations :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (II)	3 951	-	-	3 951
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	26 511	1 990	-	28 500
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	19 921	1 036	-	20 957
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	53 869	7 627	-	61 495
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	100 300	10 652	-	110 953
TOTAUX (I+II+III)	101 490	13 414	-	114 903

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	612		612
Créances clients et comptes rattachés	327	327	-
Autres	233 868	233 868	-
Charges constatées d'avance	901	901	-
TOTAUX	235 708	235 096	612
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		



Les principales créances sont des créances courantes. Elles concernent les subventions d'exploitations à recevoir.

Précisions sur les charges constatés d'avances :

Ils correspondent par nature, à des achats de biens ou de services, dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement à la date d'arrêté des comptes

Détail des charges constatés d'avances	Montant
Abonnement GAMMA	428.46
Abonnement MONDAY.COM	409.04
Abonnement DROPBOX 2025-2026	63.22
TOTAUX	900.72

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	177 000				177 000
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	58 400	37 980			96 380
Excédent ou déficit de l'exercice	37 980	-37 980	5 715		5 715
Situation nette	273 380	-	5 715	-	279 095
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	18 246		8 795	6 666	20 375
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	291 626	-	20 225	6 666	299 470

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	36 988	8 795	-	45 783
Quote-part virées au résultat	18 742	-	6 666	25 408

La Direction de la CAF a décidé de soutenir le projet de l'association et a accordé une aide à l'investissement pour un montant de 8 795€.

Informations sur les provisions pour risques et charges :



Nature Provisions Pour Risques et Charges	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Provision Pour Risque (1)	23 963		-	23 963
Provisions sur legs ou donations	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	61 224	4817	-	66 041
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (2)	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAUX	85 187	4817	-	90004

(1) dont provision pour risque d'emploi : -

(2) dont provisions pour grosses réparations : -

Provisions pour risque :

La provision de 23 963€ comptabilisée depuis 2024 concernant la subvention obtenue dans le cadre d'un programme du Fonds européens Asile, Migration et Intégration (FAMI) est toujours maintenue dans les comptes en 2025. La provision sera extournée en 2026 à l'issu de l'audit des dépenses de subvention mené par l'Union Européenne. Aucune provision pour risque et charge n'a donc été constatée à la fin de l'année 2025.

Pensions, Retraites et versements similaires :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités pour départ à la retraite font l'objet d'une provision au passif du bilan dont le montant valorisé à la date de clôture des comptes annuels est de 66 041€.

Les principales modalités de calcul retenues sont les suivantes :

- Age moyen de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation : 4% (cadres), entre 26% (non-cadres) dégressif jusqu'à 50 ans
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Taux de charges : 33%
- Taux d'augmentation moyen : 1%
- Taux de l'indemnité : selon dispositions prévues à la CCN des Centres Sociaux

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	13 286	13 286	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	26 142	26 142	-	-
Dettes fiscales et sociales	92 590	92 590	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	127	127	-	-
Produits constatés d'avance	23 715	23 715	-	-
TOTAUX	155 860	155 860	-	-
Emprunts souscrits sur l'exercice	-	-	-	-
Emprunts Remboursés sur l'exercice	1 864	-	-	-
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-	-	-	-



Précisions sur les produits constatés d'avances :

Ils correspondent par nature à des produits dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Quote part de la subv Clas de la CAF 2025-2026 (8/12)	16 465
Quote part 2025 CHP HABITAT 25-26 - 50%	7 250

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur l'imposition :

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour l'ensemble de ses activités.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autres contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de l'adhésion.

Information sur le commissaire aux comptes :

Le Commissaire aux comptes de l'Association est M. Jean Jacques SCHEER membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2025 afférent à la mission de certification s'élèvent à 4 400€ TTC.

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	2
Employés	9
Ouvriers	
Total	11

Informations relatives à la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- La Présidente,
- Le Trésorier,
- Le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

Informations relatives aux contributions volontaires :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix communiqué par les contributeurs.

Bénévolat:

Au titre de l'exercice 2025, l'association a évalué à 1 équivalent temps plein l'investissement en temps de ses bénévoles. Au taux horaire du smic chargé cette valorisation correspond annuellement à 21 622 €.

Mise à disposition de locaux et services:

Pour son fonctionnement au quotidien, l'association dispose de la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Colombes de l'espace Jacques Chirac d'une superficie de 1227 m². L'évaluation du coût annuel s'établit à 185 572 €.

Conséquence sur l'annexe de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Avantages et ressources provenant de l'étranger

L'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

Au sein de l'association Centre Social et Culturel des Fossés-Jean il n'y a pas de ressources provenant de l'étranger enregistré au titre de l'exercice 2025.

